



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 50144

Texte de la question

M. Jean Jacques Vlody attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le besoin de prévention et d'éducation sexuelle des jeunes à La Réunion. Une étude publiée en juillet 2013 par l'agence santé de l'Océan indien portant sur l'analyse des bulletins d'interruption de grossesse de La Réunion a, une nouvelle fois, confirmé que les départements outre-mer connaissent des taux d'IVG les plus élevés de France. Ainsi, en 2009, le taux d'IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans est de 20 % à La Réunion contre 14,5 % en métropole. L'écart ne semble d'ailleurs pas diminuer depuis 1990. De plus, plus de la moitié des femmes ayant eu recours à une IVG appartient à la classe d'âge des 18-29 ans, la part des mineures représentant 8,4 %. Parmi les mineures ayant eu recours à une IVG, environ 7 % (22 jeunes filles) ont moins de 15 ans. Il souhaite l'interroger sur les mesures qu'elle compte mettre en œuvre sur le territoire de La Réunion afin de satisfaire ce besoin réel de prévention (éducation sexuelle, information sur les moyens de contraception), surtout chez les jeunes Réunionnais.

Texte de la réponse

En France, le taux d'interruption volontaire de grossesse (IVG) est de 14,5 femmes de 15 à 49 ans ce qui représente environ 200 000 avortements par an. Il faut rappeler que ce taux d'IVG est observé alors qu'en France, il existe un taux élevé d'utilisation de moyens de contraception. Il existe également, des écarts régionaux, avec des taux plus élevés qu'ailleurs dans les départements d'outre-mer (DOM), mais également en Ile-de-France et dans le sud de la France. Plus spécifiquement à La Réunion, le taux de recours à l'IVG est plus élevé qu'en métropole avec un taux de 19,4 . Pour réduire le nombre de grossesses non désirées, notamment chez les plus jeunes, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a mis en place dès 2013 la gratuité de la contraception pour les mineures pour en renforcer l'accès auprès des jeunes et leur permettre de commencer leur vie sexuelle dans les meilleures conditions et ce, sur l'ensemble du territoire hexagonal et outre mer. En complément, l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé mène régulièrement des campagnes d'information sur la contraception avec des volets spécifiques pour l'outre mer. Ainsi, la grande campagne de communication sur la contraception décidée par la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes en mai 2013 après les événements pilules de 3e et 4e génération, campagne intitulée « la contraception qui vous convient existe », a bénéficié de deux spots radio spécifiques pour l'outre-mer. Au niveau territorial, l'agence régionale de santé Océan indien a inscrit dans son schéma de prévention un axe stratégique pour « promouvoir des comportements favorables à la santé de la population » ; elle souhaite développer l'information et l'accès à la contraception en mobilisant les acteurs locaux, notamment le rectorat, le conseil départemental et la préfecture. Le projet de loi de santé vise pour sa part à renforcer la prévention dès le plus jeune âge. Ainsi, en lien avec le ministère chargé de l'éducation nationale, un parcours éducatif en santé, est prévu pour permettre à tous les jeunes d'acquérir les connaissances nécessaires en santé à chacune des étapes de leur scolarité. Il s'agira de permettre aux jeunes d'apprendre à prendre soin de soi et des autres et d'éviter les conduites à risque, notamment dans le domaine de la vie affective et sexuelle. Par ailleurs, pour la prévention des grossesses non désirées, en complément de la gratuité de la contraception pour

les jeunes filles mineures, il est proposé que la délivrance par les infirmières scolaires de la contraception d'urgence dans les établissements du second degré soit rendue plus aisée en levant les conditions restrictives actuellement en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Jean Jacques Vlody](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50144

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1440

Réponse publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3568